

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-078

OBJET :

Composition de la Commission
Intercommunale des
Impôts Directs

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 13 mai 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, MUDRY Benoît, CORBET Nicolas, DENNÉ Jean-Claude, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. CHALENCON William à Mme JAUD Emilie.

Monsieur MORAND Yann a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2016 instaurant la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article 1650 A, alinéa 1 du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIDD) pour les EPCI à FPU,

Vu l'article 1504 du CGI qui prévoit la substitution de cette CIID à la commission communale de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels,

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 40 noms pour les commissaires titulaires et suppléants, sachant qu'il appartiendra ensuite à la DGFIP de désigner parmi les noms de cette liste les 10 membres titulaires et les 10 membres suppléants de la CIID.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** la liste proposée pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs telle qu'annexée à la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-François BERGER

Le secrétaire de séance
Yann MORAND



Proposition de membres pour la CIID – Annexe à la délibération n° 2022_078

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
 Reçu en préfecture le 01/06/2026
 Publié le 01/06/2026
 ID : 074-247400682-20260519-2026_078_2-DE

N°	Commune	NOM Prénom
1	Montriond	GROS Stéphane
2	La Forclaz	CULLAZ Marie
3	La Baume	GROS Jean-Claude
4	Morzine	PASSAQUIN Jean-Christophe
5	Essert-Romand	PUPPINI Christophe
6	Bellevaux	CORBET Nicolas
7	Reyvroz	LOMBARD Gérald
8	Morzine	MARULLAZ Hervé
9	Le Biot	ADAMEC Gilbert
10	La Vernaz	LUCHINI Karine
11	Vailly	MEYNET Frédéric
12	Montriond	MUFFAT Michel
13	Morzine	STRAGLIATI François
14	Morzine	FAURE Benjamin
15	Bellevaux	BUINOUD Patrick
16	Montriond	BURNOUD Jean-Marc
17	Vailly	GIROD Jean-Marc
18	Morzine	FELISAZ Christophe
19	La Vernaz	HAUTEVILLE Karine
20	Morzine	FOURNET Frédéric

N°	Commune	NOM Prénom
21	Les Gets	MUGNIER Pascal
22	Bellevaux	BEL Georges
23	Bellevaux	CHALANDE Jean-François
24	Bellevaux	BERNAZ Célia
25	Les Gets	TROMBERT Fabrice
26	Vailly	WIART Odile
27	La Baume	BERGERO Pascal
28	Essert-Romand	COTTET-PUINEL Olivier
29	Morzine	ROSSET Guillaume
30	Lullin	GEROLA Gérald
31	Les Gets	MARTEL Mireille
32	Les Gets	MIRIGAY Josette
33	Les Gets	BERGOEND Myriam
34	La Côte d'Arbroz	GEROUDET Marie-Christine
35	La Forclaz	GALLAY Cyrille
36	Saint Jean d'Aulps	BOIRE-VARLET Catherine Sophie
37	Saint Jean d'Aulps	COTTET Sophie
38	Seytroux	VAUTHAY Eliane
39	Seytroux	BOINNARD Nadine
40	Reyvroz	IRLÈS Florian